

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### BUREAU EXECUTIF DU 11 SEPTEMBRE 2019

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 03 juillet 2019.

#### Administration Générale et Finances

3. Avenant à la Convention financière avec la Région Auvergne Rhône Alpes (Délibération N°BE201922)
4. Dépôt du dossier de demande de subvention FEDER (Délibération N°BE201923)
5. Création d'un poste de Chargé de déploiement FTTH (Délibération N°BE201924)

#### Déploiement

6. Validation du périmètre de déploiement de la phase Production 2020 (Délibération N°BE201925)
7. Informations et questions diverses

## COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le 11 septembre à 12 heures 30, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 5 septembre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat, 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, sous la présidence de Nathalie ZAMMIT-HELMER, Présidente.

**MEMBRES PRESENTS** : Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe LEDER, Marie FERNANDEZ, Didier-Claude BLANC, Nathalie ZAMMIT-HELMER, Olivier AMRANE, Luc CHAMBONNET, Jacques LADEGAILLERIE, Christian LECERF, Michel PIALET, Franck SOULIGNAC, Maurice WEISS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Sandrine GENEST, Pierre MAISONNAT, Hervé SAULIGNAC.

Secrétaire de séance : Marie FERNANDEZ

EN EXERCICE : 16      PRESENTS OU REPRESENTES : 13 (13 voix)      VOTANTS : 13

***Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.***

### **1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Exécutif de désigner Madame Marie FERNANDEZ en qualité de secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu valant procès-verbal de la séance.

Le Bureau Exécutif accepte à l'unanimité des voix la proposition de Madame la Présidente.

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 03 juillet 2019 :**

Madame la Présidente demande au Bureau Exécutif d'approuver le compte rendu de la dernière séance en date du 3 juillet 2019.

Le Bureau Exécutif s'estimant parfaitement informé de la gestion du Syndicat approuve le dernier compte rendu à l'unanimité des voix.

### **3. Avenant à la Convention financière avec la Région Auvergne Rhône Alpes (Délibération N°BE201922) :**

Madame la Présidente rappelle que la Région Auvergne Rhône Alpes et les services d'ADN ont souhaité, à la lumière de l'avancement des déploiements, apporter des modifications à la convention financière qui détermine les droits et obligations des parties dans la participation financière projet FFTH pour la Drome et l'Ardèche.

Les grandes évolutions apportées par cet avenant sont :

- La mise en œuvre dès 2019 au lieu de 2020 du principe de financement à la prise construite sur la base de 150 € par prise.
- La suppression d'une clause qui déduisait tous les ans le montant de l'adhésion de la Région au Syndicat, payée en fonctionnement, de la subvention au projet, payée en investissement. Le gain estimé pour ADN est d'un peu plus de 165 K€ par an. Sur la période 2020-2027 cela représente un gain de 1,32 M€ en investissement.
- La possibilité inscrite d'un financement d'un plus grand nombre de prises d'ici la fin du déploiement. Les évolutions démographiques et d'urbanisme font que mécaniquement le nombre de prises augmentera sur certains secteurs et l'avenant pourra permettre la prise en compte de ces évolutions. Sur la base d'une estimation réactualisée de 340 000 prises à réaliser à terme au lieu de 310 000 au début du projet, le gain pour le Syndicat pourrait être de 4,35 M€.
- Une mise au propre de l'ensemble des indicateurs que doit ADN tous les ans à la Région. Il s'agit d'une simplification et d'un regroupement par thématique de certains indicateurs. Le Syndicat devra entre autres fournir les fichiers IPE (fichiers d'échange entre opérateurs, normés sous l'égide de l'ARCEP, définissant et localisant les prises construites et commercialisables) à un rythme mensuel. La Région devant suivre l'ensemble des RIP de la Région il lui est nécessaire de standardiser les indicateurs qu'elle reçoit de chacun de ses partenaires.

- Le passage à deux versements par an au lieu d'un seul (amélioration de la gestion de trésorerie) :
  - Un premier versement basé sur le nombre de prises défini par la livraison du fichier IPE au 30 juin de l'année en cours ;
  - Un second versement basé sur le nombre de prises défini par la livraison du fichier IPE au 31 octobre de l'année en cours. Il sera estimé sur la base de ce fichier une estimation du nombre de prises attendu pour le 31 décembre qui déterminera le montant du versement complémentaire de la Région.
- La mise en place de jalons annuels de la convention avec leur articulation : date de référence pour la détermination du nombre de prises construites, fourniture d'un planning prévisionnel de déploiement mis à jour, dates de versement, dates des comités de pilotage.
- L'introduction d'une nouvelle annexe sur les obligations de communication. Ces obligations concernent aujourd'hui l'ensemble des projets soutenus par la Région et pas uniquement les projets de déploiements de la fibre.

Le sujet est conforme aux intérêts du Syndicat et n'appelle aucune observation.

A l'unanimité des voix, le **Bureau Exécutif** :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le dit avenant ainsi que l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre.

#### 4. Dépôt du dossier de demande de subvention FEDER (Délibération N°BE201923)

La Présidente rappelle aux élus du Bureau Exécutif comme évoqué dans la note de synthèse que le Syndicat peut prétendre pour le projet FTTH à une participation de l'Europe dans le cadre un programme opérationnel dit FEDER-FSE Rhône Alpes 2014-2020.

L'intérêt est de pouvoir intégrer les dépenses qui en découle jusqu'à fin 2023.

A la lumière de l'architecture de déploiement proposée et de l'échéance à 2023, il est aujourd'hui possible de prétendre entre 2019 et 2023 à une cible de **18 571 prises « professionnels » au sens TPE/PME (moins de 20 salariés) et des sites publics**, et ceci en dehors de la zone d'investissements privés.

Sur la base d'un coût à la prise de 1 332 € (valeur réactualisée 2017), le montant estimatif global du projet pour la réalisation de ces prises « professionnels » serait de 24 750 092,00 € HT.

Avec un taux de financement de 32,32% de l'Union Européenne, ce serait un montant estimatif de subvention de 8 millions d'euros au titre du financement FEDER que le Syndicat pourrait percevoir.

Le dossier préparé dans l'été par les services du Syndicat accompagné de son AMO et en collaboration avec les services de la Région Auvergne Rhône Alpes est joint en pièce jointe.

Cette nouvelle perspective de financement étant dans l'intérêt du Syndicat, le Bureau Exécutif à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide européenne au programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents utiles.
- **AUTORISE** la Présidente à modifier les outils de communications pour intégrer l'institution Européenne comme financeur du projet FTTH.

## 5. Création d'un poste de Chargé de déploiement FTTH (Délibération N°BE201924)

La Présidente rappelle que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que : « Les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. »

Aujourd'hui, l'administration arrive dans la phase de déploiement et doit faire face à des contraintes conjoncturelles et structurelles qui invitent à trouver des solutions pour assurer la pérennité de la politique publique.

Ces contraintes résultent de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie achat avec la déclinaison de nombreux marchés et de la mise en place des interfaces notamment entre ADN, la maîtrise d'œuvre interne et externe, les entreprises et le délégataire.

La création de poste proposée ci-dessous apparaît aujourd'hui indispensable pour permettre au Pôle Déploiement FTTH d'assurer ses missions de maîtrise d'œuvre conception dans un contexte d'accélération. Il est proposé de créer un emploi permanent d'Ingénieur à temps complet pour un poste supplémentaire de Chargé de déploiement FTTH au sein du bureau d'étude.

Ce recrutement concernera un emploi de catégorie A dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (ingénieur ou ingénieur principal). L'emploi créé pourra être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique ou inscrit sur la liste d'aptitude relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou par un agent non titulaire de droit public.

**Pour mémoire, les charges de personnels des agents du Pôle de maîtrise d'œuvre et du Bureau d'études font l'objet d'un financement via la règle des travaux en régie et sont supportés par des ressources d'investissement.**

Les dépenses afférentes à cette création de poste figurent dans le BP2019.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la création de ce poste,
- **CONSTATE** que les agents devront disposer des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle les rendant aptes à assumer les missions souhaitées dans le secteur considéré,
- **DIT** que le régime indemnitaire sera applicable en cas de recours aux contractuels,

- **AUTORISE** la Présidente à modifier le tableau des emplois tel que ci-dessous,

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET                       |        |   | code        |
|--|--------|---|-------------|
|  | Nombre | Grade ou cadre d'emploi autorisé                        |             |
| Directeur général des services                                       | 1      | Attaché principal                                       | SVA         |
| <b><u>Pôle juridique administratif et financier</u></b>              |        |   |             |
| Responsable juridique, administratif et financier                    | 1      | Attaché territorial                                     | SDE         |
| <i>Assistante comptable</i>  | 1      | <i>Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe</i>      | <i>sup</i>  |
| Assistante comptable   | 1      | Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe           | BAU         |
| Secrétariat  | 1      | Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | AMA         |
| <b><u>Pôle communication et relations avec les collectivités</u></b> |        |   |             |
| Responsable des relations avec les collectivités                     | 1      | Attaché territorial                                     | RRI         |
| Chargée de communication multimédia                                  | 1      | Attaché territorial                                     | TLO         |
| <b><u>Pôle déploiement FTTH</u></b>                                  |        |   |             |
| Directeur de projet FTTH   | 1      | Ingénieur   | LDE         |
| Assistante   | 1      | Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | EHE         |
| Gestionnaire du Système d'information                                | 1      | Ingénieur   | EBR         |
| <i>Chef de projet pilote et coordination</i>                         | 1      | <i>Technicien principal de 1<sup>re</sup> classe</i>    | <i>sup</i>  |
| <i>Assistante</i>  | 1      | <i>Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe</i>    | <i>sup</i>  |
| <i>Chef de projet</i>  | 2      | <i>Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe</i>     | <i>sup</i>  |
| <b><u>Pôle MOA</u></b>   |        |   |             |
| Chef de projet FTTH  | 1      | Ingénieur principal                                     | FMO         |
| Chef de projet FTTH  | 2      | Ingénieur   | JBD/<br>DKA |
| Chef de projet NRO/FTTH  | 1      | Ingénieur principal                                     | CDU         |
| Chef de projet Coordination  | 1      | Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe          | YDU         |
| Assistant Chef de projet   | 1      | Ingénieur   | ouvert      |
| <b><u>Pôle MOE Conception</u></b>                                    |        |   |             |
| Responsable du Pôle MOE Conception FTTH                              | 1      | Ingénieur principal                                     | JFD         |
| Chef de projet SIG et évaluation                                     | 1      | Attaché territorial                                     | DLA         |

|   |          |                     |                             |
|---|----------|---------------------|-----------------------------|
| Chargé d'études FTTH                                      | 1        | Ingénieur principal | MMA                         |
| Chargé d'études FTTH                                      | 1        | Ingénieur           | ouvert                      |
| Chargé de déploiement FTTH                                | 4        | Ingénieur           | GAL/<br>XRI/<br>JBO/<br>WPA |
| <b>Chargé de déploiement FTTH</b>                         | <b>1</b> | <b>Ingénieur</b>    | <b>créa</b>                 |
| <b>TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b> |          |                     | <b>code</b>                 |
| Chargé de mission SIG                                     | 1        |                     |                             |
| Assistante chef de projet et conventionnement             | 1        |                     |                             |

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

La présidente souligne que le personnel est très sollicité et que la charge de travail est considérable. La gestion des ressources humaines est l'une de ses préoccupations et qu'il est probable que d'autres postes doivent être créés aussi bien dans le domaine technique qu'administratif. Le Bureau Exécutif profite de cette délibération pour remercier les équipes.

## 6. Validation du périmètre de déploiement de la phase « Production 2020 » (Délibération N°BE201925)

Madame la Présidente rappelle que le nouveau marché porte sur la réalisation de près de 270 000 prises, soit tout le reste à réaliser, qui se répartit en trois phases : Volume, Engagement et Production.

Il est rappelé que le périmètre de la phase Volume, représentant 56 000 prises, avait été validé par le Bureau Exécutif en date du 30 novembre 2017. De la même façon, le périmètre de la phase Engagement, représentant 22 500 prises, avait été validé par le Bureau Exécutif en date du 13 mars 2019.

De façon à pouvoir engager les échanges avec les EPCI concernés, il est proposé de valider la programmation suivante conformément aux critères décidés lors de du Comité syndical du 24 mars 2016.

Cette proposition figure déjà dans les conventions financières établies avec les EPCI concernés.

| Lot géographique | Prises FTTH en étude | EPCI concernés  | Principales communes impactées par les Poches de réalisation     |
|------------------|----------------------|---|--|
| 1                | 1 800                | C.C. Porte de DrômArdèche                             | Lapeyrouse-Mornay* / Lens-Lestang / Manthes* / Moras-en-Valloire |
| 1                | 1 600                | C.C. Porte de DrômArdèche<br>C.A. Annonay Rhône Agglo | Andance* / Champagne* / Saint-Etienne-de-Valoux<br>Saint-Désirat |

|              |               |   |   |
|--------------|---------------|---|---|
| 1            | 2 100         | C.A. ARCHE Agglo<br>C.C. Porte de DrômArdèche   | Margès* / Saint-Donat-sur-l'Herbasse*<br>Ratières*  |
| 2            | 1 200         | C.C. des Baronnie en Drôme Provençale<br>C.C. du Sisteronais-Büech<br>C.C. Jabron Lure Vançon Durance | Ballons / Eygalayes / Izon-la-Bruisse / Mévouillon / Séderon / Vers-sur-Méouge / Villefranche-le-Château<br>Lachau<br>Montfroc  |
| 2            | 1 000         | C.C. des Baronnie en Drôme Provençale   | Arpavon / Châteauneuf-de-Bordette* / Condorcet* / Curnier / Les Pilles / Montaulieu / Montréalles-Sources / Sahune / Villeperdrix   |
| 2            | 500           | C.C. des Baronnie en Drôme Provençale   | Cornillac / Cornillon-sur-l'Oule* / Pelonne / Rémuzat / Saint-May   |
| 2            | 700           | C.C. Drôme Sud Provence   | Pierrelatte*  |
| 2            | 2 150         | C.C. Drôme Sud Provence   | Pierrelatte* / La Garde-Adhémar*  |
| 2            | 2 150         | C.C. Drôme Sud Provence   | La Garde-Adhémar* / Saint-Paul-Trois-Châteaux*  |
| 2            | 2 050         | C.C. Ardèche Rhône Coiron   | Cruas / Meysse*   |
| 3            | 1 400         | C.C. du Pays Beaume Drobie  | Joyeuse* / Rosières / Vernon  |
| 3            | 750           | C.C. Montagne d'Ardèche   | Borne / Cellier-du-Luc / Laveyrune* / Saint-Etienne-de-Lugdarès   |
| 3            | 1 700         | C.C. Montagne d'Ardèche   | Coucouron / Issanlas* / Issarlès / La Chapelle-Graillose / Lavillatte* / Le Lac d'Issarlès  |
| 4            | 1 000         | C.C. du Royans Vercors  | Oriol-en-Royans* / Saint-Jean-en-Royans* / Saint-Thomas-en-Royans*  |
| 4            | 1 650         | C.C. du Royans Vercors  | La Chapelle-en-Vercors / Saint-Agnan-en-Vercors / Vassieux-en-Vercors   |
| 4            | 2 500         | C.A. Privas Centre Ardèche<br><br>C.C. Rhône Crussol  | Châteauneuf-de-Vernoux / Saint-Apollinaire-de-Rias / Saint-Jean-Chambre / Saint-Julien-le-Roux / Saint-Maurice-en-Chalencan* / Silhac* / Vernoux-en-Vivarais*<br>Boffres* |
| 4            | 1 750         | C.A. Valence Romans Agglo<br><br>C.C. du Royans Vercors<br>C.C. du Val de Drôme                       | Barcelonne / Charpey* / Chateaudouble / Combovin / Montvendre / Peyrus<br>Le Chaffal* / Léoncel<br>Gigors-et-Lozeron*   |
| <b>TOTAL</b> | <b>26 000</b> |   |   |

\* couverture partielle de la commune

Il est souligné l'apparition de deux communes rattachées à des EPCI non membres du Syndicat (Lachau et Montfroc).

Il leur sera proposé rapidement la signature d'une convention financière, sur la même base que celle déjà signée avec la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, dont le siège se situe dans le Vaucluse.

#### **Le Bureau Exécutif à l'unanimité des voix :**

- **VALIDE** le premier périmètre de déploiement de la phase Production pour l'année 2020 conformément aux conventions financières établies avec les EPCI,
- **AUTORISE** la Présidente à engager les échanges avec les EPCI concernés et signer les conventions et avenants correspondants.

#### **7. Informations et questions diverses :**

- ◆ **Point d'avancement sur le déploiement : construction des locaux techniques, études et travaux de câblage en cours - la présentation est faite sur la base d'un power point annexé au présent compte rendu. Les élus sont soucieux des déploiements pour les territoires couverts par les marchés subséquents 4 et 7. Les élus demandent à la Présidente d'envisager toutes les options de sortie du chemin critique.**
- ◆ **Propositions de critères de priorisation des déploiements FTTH pour la phase Production 2020-2022 et ajustement du conventionnement avec les EPCI. Les élus s'interrogent sur la pertinence de nouveaux critères au regard de la date de fin du déploiement. En tout état de cause les élus souhaitent préserver l'équilibre entre les contraintes économiques et les contraintes sociales qui découlent des secteurs les plus ruraux.**
- ◆ **Actions de communication – il est décidé des prochaines dates du Comité Syndical le 12 décembre et du prochain Bureau Exécutif le 13 novembre.**
- ◆ **Les actes de gestion (décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation) ne font l'objet d'aucune remarque.**

**La secrétaire de Séance**  
**Marie FERNANDEZ**

**La Présidente**  
**Nathalie ZAMMIT-HELMER**